

87 (XXIII). Conférence ministérielle des pays de la région de la CEAEO

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution intitulée "Coopération économique dynamique en Asie", par laquelle la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue en 1965, a notamment recommandé que les pays membres ou membres associés de la CEAEO fassent de nouvelles recherches et études sur diverses mesures destinées à favoriser la coopération régionale en matière de commerce, ainsi qu'aux recommandations pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Profondément préoccupée de constater que la plupart des pays d'Asie éprouvent encore de sérieuses difficultés à atteindre les taux minimums souhaitables de croissance et les objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement,

Notant que la plupart des pays en voie de développement de la région continuent à souffrir de très graves difficultés de balance de paiements et que l'expansion de leur commerce d'exportation est d'une lenteur déprimante et laisse beaucoup à désirer,

Consciente de ce que la plupart des pays en voie de développement de la région continuent à souffrir d'un déficit croissant de leur balance commerciale,

Réaffirmant la nécessité de prendre immédiatement des mesures correctives pour lever les obstacles qui s'opposent à l'expansion commerciale des pays de la région et de trouver les moyens de construire leur infrastructure d'exportation,

Prie le Secrétaire exécutif

- i) De constituer immédiatement un groupe d'étude composé de représentants des gouvernements, qui élaborerait aussitôt que possible un plan pratique d'action dans différents domaines de la coopération économique

régionale, particulièrement en ce qui concerne l'expansion des échanges entre les pays de la région dans le cadre des principes internationalement reconnus, compte tenu des recommandations du Groupe d'experts pour la coopération économique régionale, qui s'est réuni en 1961 et 1963, ainsi que des recommandations des deux conférences ministérielles sur la coopération économique en Asie relatives à l'expansion du commerce dans la région;

- ii) De convoquer aussitôt que possible, et en tout cas avant la prochaine session de l'UNCTAD, une conférence ministérielle des pays de la région qui examinerait le rapport du groupe d'étude et envisagerait des dispositions appropriées pour donner suite aux propositions relatives à la coopération économique régionale, particulièrement en ce qui concerne l'expansion du commerce dans la région;

Engage les pays membres ou membres associés de la région à fournir, en tant que de besoin, les services d'experts et de consultants pour le groupe d'étude et pour les préparatifs de la conférence ministérielle.

370e séance,
15 avril 1967.

85 (XXIII). Préparatifs de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant l'importance historique de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), qui a abouti à une prise de conscience universelle de la nécessité pressante de résoudre les problèmes économiques des pays en voie de développement et à l'adoption d'un certain nombre de dispositions et de mesures dans ce sens,